



Le Bulletin d'Information Odarsois



BIO n°5

Février 2017





Sommaire

Sommaire :

Le mot du maire	Page 3
	Page 4

Actions communales

⇒ Prix de la Laïcité (PEDT)	Page 5
⇒ Commission Scolaire	Page 5
⇒ Commission urbanisme	Page 5
⇒ Commission travaux	Page 5
	Page 6
⇒ Commission jeunes	Page 6
⇒ Commission communication	Page 6
⇒ CCAS	Page 6

Les comptes rendus des conseils municipaux

⇒ Du 22 Juin 2016	Page 7
⇒ Du 28 Septembre 2016	Page 9
⇒ Du 26 Octobre 2016	Page 10
⇒ Du 23 Novembre 2016	Page 10



Les associations

⇒ Le foyer Rural	Page 12
⇒ LEO (Loisirs Ecole Odars)	Page 12
⇒ Le Comité des Fêtes	Page 13
⇒ JOE (Jeunes Odars Evènements)	13
⇒ Les Amis du Lauragais Toulousain	Page 13
	Page 14
⇒ Odars Pétanque club	Page 14

Actions intercommunales

⇒ Le CISPD	Page 15
⇒ Les jeunes/ jeunes adultes	Page 16
⇒ Environnement et Transition Ecologique	Page 17

Assainissement mise en conformité	Page 17
--	----------------

La presse	Page 18
------------------	----------------

Infos pratiques	Page 19
------------------------	----------------



L'édito reproduit le discours fait par monsieur le Maire à l'occasion des vœux prononcés le 13 janvier 2017

Mesdames Messieurs,
Chers Odarsoises et Odarsois, et vous tous ici présents.

Je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous et merci d'être venus aussi nombreux. Trois ans déjà que nous nous retrouvons ici, au cœur de notre agréable et paisible petit village où il fait bon vivre, pour les vœux du nouvel an.

Janvier, le mois où l'on se souhaite tout ce qu'il y a de meilleur, pour nos vies personnelles, pour notre commune, pour la France, pour l'Europe et pour le monde.

En 2016, j'avais osé espérer une année de douceurs, de fraternité, une année joyeuse qui devait rimer avec paix, vous connaissez la suite.

Deux années passées 2015, 2016, où la tolérance, la fraternité, le savoir vivre ensemble, la sérénité, la sagesse, et la paix n'ont pas été au rendez-vous comme nous le souhaitions tous.

Je vous propose une rétrospective de l'année 2016.

Janvier 2016 fut l'arrivée du haut débit à ODARS et à ce jour tout fonctionne. Je peux vous dire que nous faisons bien des envieux dans les communes voisines qui se demandent comment nous avons réussi cet exploit !!!

Hier soir encore, lors des vœux du Président Départemental, certains me demandaient des explications.

Notre village compte à ce jour 834 habitants.

En 1995, lors de mon premier mandat en tant que conseiller municipal, nous nous battions aux côtés de Serge Colle pour ouvrir la première classe maternelle sur la commune qui comptait à l'époque 550 habitants dont une quarantaine d'enfants.

Vingt et un ans plus tard, à la rentrée de septembre 2016, l'école laïque communale compte 115 enfants qui sont répartis sur 5 classes.

Deux classes maternelles avec 43 enfants, et trois classes primaires avec 72 enfants.

Nous avons fait face au mois d'avril à cette ouverture de classe supplémentaire en installant un module préfabriqué au cours du mois d'août.

L'effectif de notre école devrait compter entre

106 et 110 élèves par an jusqu'en 2020. Nous avons engagé une réflexion pour construire une classe supplémentaire.

Depuis le mois de **juillet 2016**, les quinze logements sociaux du T2 au T5 du lotissement HLM situé au chemin de Tournon sont occupés, j'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous ces nouveaux odarsois, ainsi qu'à tous les autres arrivants, en les félicitant d'avoir choisi Odars et en leur souhaitant une parfaite intégration.

Ils ont pour cela un large choix d'activités proposé par les huit associations présentes dans notre village.

Ces 8 associations sont prospères, elles agissent toujours avec vitalité et elles sont la vitrine d'Odars.

Le Comité des Fêtes, Jeunes Odars Evénement (JOE), Odars Pétanque Club (OPC), les amis du Lauragais Toulousain, Loisir école Odars (LEO), le club des aînés, la Chasse, et le Foyer Rural avec ses 15 sections.

Mesdames, messieurs les présidents, les responsables et vous tous qui œuvrez dans ces associations, je vous adresse toutes mes félicitations.

Donner de son temps dans une société toujours plus individualiste est quelque chose de remarquable, vous accomplissez des missions indispensables par des actions qui favorisent le lien social, et je vous en remercie.

Novembre 2016

Nous avons déclenché un chantier Citoyen en piquant les enduits de l'église qui s'engorgeaient d'humidité. Je remercie ici toutes les personnes qui ont participé à ce chantier, l'aide des amis du Lauragais Toulousain fut très appréciée, et ce fut un moment très convivial, même, si certaines et certains d'entre nous eurent les avant-bras endoloris durant trois jours. Au vu de ce succès nous renouvellerons cette initiative dès les beaux jours pour terminer ce chantier, et en débiter d'autres.

En décembre 2016, dans le cadre du Projet éducatif du Territoire, nous avons obtenu le prix de la laïcité. Lors de la remise des prix, le Conseil Départemental nous a offert le buste de Marianne. Vous pourrez lire à ce sujet un article paru sur le journal du département page 5.

Ce projet actuellement en cours, a été mis en place par la Mairie et réalisé avec l'aide d' Hussein et d' Hassan KOURDI (artistes





Le Mot Du Maire

syriens), avec la collaboration des animatrices du CLAE (centre de loisirs associé à l'école) et bien sûr avec les ENFANTS de notre village. Une fresque sera réalisée d'ici la fin de l'année scolaire.

Les travaux sur la commune

- Le réseau haute tension mené par ERDF va se terminer.

- Les travaux d'enfouissement sur le chemin des Habitants sont terminés, le goudronnage des trottoirs sera réalisé ce printemps.

- Des travaux d'entretien de voirie et de goudronnage ont été exécutés sur le chemin de St Papoul (route qui mène à l'école) et qui se prolonge vers le quartier d'Empeyroulié.

Des travaux de curage de fossé et de goudronnage ont été accomplis afin d'assainir le chemin de Sion.

Les travaux de stabilisation et renforcement de la sacristie ont été réalisés. Le coût de ces travaux s'élève à 5545,00 € TTC.

Nous avons obtenu 40% de subventions du Conseil Départemental pour l'aménagement intergénérationnel, ces travaux vont débiter au printemps par l'installation de deux espaces de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) devrait être terminé fin 2017.

Je veux ici rassurer les Odarsoises et les Odarsois en leur disant que notre village gardera son caractère et sa vitesse d'évolution. Il n'est nullement question d'urbaniser à outrance comme j'ai pu l'entendre ici ou là. Notre objectif est d'atteindre 1166 habitants à l'horizon 2030.

Au regard de nos volontés d'accueil de population et du Plan Local Habitat, nous devons produire 114 nouveaux logements sur la période 2017- 2030 (4 à 5 par an).

Nous venons de produire plus d'une cinquantaine de logements en 5 ans de 2012 à 2017.

(Si vous avez bien suivi en 1995 Odars comptait 550 habitants) Nous avons donc progressé de 284 habitants en 21 ans, soit une moyenne de 13,5 habitants par an.

Dans 23 ans en 2030 nous aurons progressé de 332 habitants soit une moyenne de 14,4 h par an.

Des choix seront effectués, ils le seront toujours dans l'esprit de servir l'intérêt général de notre village, je vous assure que j'y veillerai particulièrement.

Budget et finances économies

Depuis 3 ans, nous subissons une perte des dotations de l'état (DGF) ainsi qu'une baisse des

dotations communautaires (SICOVAL).

Pour la dotation de l'Etat la perte cumulée s'élève à plus de 45 000 euros. Les dotations de solidarité que nous versait le SICOVAL sont également à la baisse de 6 044 €. La refacturation des services par le Sicoval (permis de construire par exemple) nous impacte de 5852 €. Le coût de l'élaboration du PLU s'élève à 22 986 €.

Pour pallier à cela nous avons mis en place une politique visant à faire des économies sur le budget de fonctionnement sur les charges à caractère général (eau électricité téléphone....) et sur les charges financières. La renégociation des prêts va ainsi nous permettre d'économiser 21 552 euros.

Je souhaitais ici remercier toute l'équipe municipale pour le sérieux du travail effectué et qui demande de nombreuses réunions en soirée.

Je joins à ces remerciements leurs proches qui acceptent ces absences nécessaires pour le bien de notre collectivité.

J'adresse également mes remerciements à tout le personnel municipal pour son dévouement qui œuvre et agit avec efficacité, sans oublier l'équipe enseignante.

Vous le savez cette année 2017 sera une année Electorale et nous aurons 4 rendez-vous, les élections présidentielle

les dimanches 23 avril et 7 mai 2017,

et les élections législatives

les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Les 741 citoyens d'Odars inscrits sur les listes électorales, pourront faire leur devoir en participant à ces élections.

Avec tous les élus du Conseil Municipal qui s'associent à moi, je vous souhaite une excellente année 2017, avec encore tous mes vœux de paix, d'amour, de santé, de bonheur, de sagesse et de réussite dans vos projets personnels, familiaux, associatifs et professionnels.

Je terminerai mes vœux par une citation optimiste d'un humaniste de conviction.

« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

Vive Odars, Vive les Odarsois, vive la république





Prix de la laïcité

Dans le cadre de la Semaine de la Laïcité en Haute-Garonne qui s'est déroulé du 5 au 9 décembre 2017 des prix du Département ont été attribués à plusieurs communes pour leur action en faveur des valeurs de la République.

ODARS a présenté son projet dans le cadre du Programme Éducatif Territorial avec l'aide de

Hassan et Hussein KOURDI (deux artistes Syriens nés à ALEP) et les animatrices de l'ALAE.

Nous sommes revenus du Conseil Départemental avec Marianne !!!

Ce prix décerné par le **Département** pour distinguer les initiatives vise à promouvoir la laïcité et les valeurs républicaines, mises en œuvre en Haute-Garonne par les collectivités, les associations ou d'autres structures.

Le premier prix a été décerné au collège Stendhal de Toulouse pour son projet "Pour moi, la laïcité c'est..." Conduit pendant la semaine de la laïcité, dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen.

Les communes de Mons et de Colomiers se sont vues attribuer le 2ème prix. L'action "Petit citoyen" menée auprès des enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Mons a ainsi été récompensée, ainsi que l'opération "Les tables rondes citoyennes", organisée ce jour à Colomiers avec les élèves de 3ème des collèges de la ville.

Le troisième prix a été remis à la Communauté de communes des Coteaux Bellevue **et à la commune d'Odars**, pour les initiatives menées auprès des jeunes en faveur de la laïcité, et notamment une fresque réalisée par les enfants de l'école d'Odars avec un artiste syrien, liant les calligraphies orientales, chinoises et occidentales.

"Le Prix départemental de la laïcité vient récompenser et mettre en lumière l'engagement citoyen des acteurs qui font le territoire. En ces temps troublés par la résurgence de l'obscurantisme et des communautarismes, la laïcité est l'affaire de tous et chaque initiative participe du devoir qui est le nôtre en tant qu'institution, d'expliciter et de promouvoir les principes de laïcité, particulièrement auprès de la jeunesse", a précisé Georges Méric.



Commission scolaire

Le Père Noël a rendu visite aux enfants de l'école d'Odars. Les plus petits étaient ébahis, d'autres intimidés et les plus grands heureux de participer à ce

moment privilégié avec le Père Noël.

Après avoir ouvert les cadeaux, tous les enfants ont partagé le goûter et sont repartis avec un nounours en chocolat offert par la municipalité

Commission urbanisme

Le planning du PLU

L'élaboration du PLU continue. Les deux premiers documents (Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)) ont maintenant été rédigés, présentés lors de conseils municipaux et mis à disposition au secrétariat de mairie. La commission Urbanisme travaille actuellement sur la définition des règlements graphiques (Plan de zonage) et écrits (Réglementation).

Cette phase est longue car les règlements doivent traduire concrètement les orientations que nous avons définies dans le PADD. De plus, ces documents serviront de référence pour toute instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol.

Une fois prêts, une note d'information sera transmise à l'ensemble des habitants pour fournir la date de la réunion de concertation.

Commission travaux





Actions communales



LE CHANTIER CITOYEN D'ODARS

Chantier rompu chantier continu!!!

Le samedi 26 novembre de 9h00 à 12h00 les citoyen(e)s se sont mobilisés pour réaliser le piquage d'une partie des enduits extérieurs de l'église en compagnie de quelques membres de l'association « les Amis du Lauragais Toulousain »

Un GRAND merci à toutes et tous pour votre implication, et pour le travail réalisé, merci aussi aux personnes et entreprises ayant prêté leur matériel et outillage.

Grâce à vous les murs respirent !!!

Au-delà du travail accompli ce fut aussi un grand moment de partage et de convivialité !

La matinée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié. Nous renouvelerons cette opération qui fut un véritable succès!!!

À suivre...



Commission jeunes

Centre du village

Après les nombreuses visites des techniciens, architectes, responsables SICOVAL, commerciaux, fournisseurs, nous avons constitué un dossier pour obtenir une demande d'aide départementale inscrite au titre de la programmation 2016 du contrat de territoire.

Le Conseil Départemental nous a attribué une subvention pour la réalisation de cet espace intergénérationnel !

Prochainement, nous allons pouvoir faire installer :

- une aire de jeux pour enfants de 2 à 8 ans
- une aire de jeux pour enfants de 6 à 13 ans

Ces aires, en harmonie avec l'espace existant, adaptées à notre village, seront le point de départ de la réalisation de cet espace dans lequel petits et grands pourront se retrouver.

Ces structures seront placées dans le parc actuel derrière la mairie, et l'église; elles jouxteront la haie du terrain de pétanque et seront proches de la salle polyvalente.

Visuel non contractuel



Commission communication

VŒUX

Le Maire, Patrice Arséguel, entouré de son équipe municipale a présenté ses vœux pour la bonne année aux habitants de la commune d'Odars.

Cette soirée s'est achevée par le verre de l'amitié et la traditionnelle galette des Rois.

Le CCAS



Cette année, une distribution de colis de friandises a été faite le samedi 3 décembre 2016, par monsieur le maire, les conseillères et conseillers municipaux ainsi que les membres du CCAS. Soixante et onze colis ont été distribués nous donnant l'occasion de rencontrer de façon personnalisée

nos aînés. Les échanges sont toujours intéressants et constructifs. Ils nous ont permis d'envisager d'autres formules pour l'année prochaine.



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016

SICOVAL : modification des statuts pour la compétence crématorium funéraire

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 09 mai 2016, relative à la prise de compétence en matière funéraire, eu égard à l'intérêt pour le SICOVAL de porter à une échelle supra-communale l'implantation d'un crématorium, le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité (2 abstentions)

De transférer à la communauté d'agglomération au titre des autres compétences exercées en lieu et place des communes,- D'approuver la modification des statuts du Sicoval en ce sens, rédigé comme suit : en matière funéraire, : la communauté d'agglomération a compétence dans ce domaine pour créer et gérer, directement ou par voie de gestion déléguée, les crématoriums et les sites cinéraires associés destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes.

CHARTRE QUALITÉ ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2012, le SICOVAL œuvre à la réalisation de son plan climat énergie territorial. Une des actions prévues est la réalisation d'une Charte Qualité Eclairage Public afin d'appliquer sur le territoire une gestion responsable de l'éclairage public répondant aux enjeux économiques, environnementaux et de sécurité.

La Charte Qualité recense les engagements pris par les signataires et les préconisations techniques pour un «éclairage juste ». Ce document a vocation de devenir un outil d'aide à la décision pour les maîtres d'ouvrages publics (communes, Sicoval, ...) et privés (aménageurs, promoteurs,...). Les acteurs suivants ont été associés : les élus et les services des communes, le SDEHG, l'agence locale de l'énergie Soléval, les techniciens et élus du Sicoval en charge des travaux

Le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la charte qualité éclairage public du SICOVAL. Accord unanime du conseil.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL FAISANT SUITE AU COURRIER DU PRÉFET PROPOSANT LA DISSOLUTION DU SIVURS DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département de la Haute-Garonne arrêté le 24 mars 2016 prévoit dans sa proposition (projet S12) la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de restauration scolaire du Sud-Est (SIVURS) auquel appartient la commune d'ODARS.

Sur le fondement de cette proposition, le préfet a, en application des dispositions de l'article 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), fait part de son intention de dissoudre le syndicat. Ce courrier a été notifié à la commune le 14 avril 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de dissolution. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le préfet pourra prononcer la dissolution ou la fin d'exercice des compétences du syndicat, avant le 31 décembre 2016, si la moitié des conseil municipaux des communes membres du syndicat représentant la moitié de la population totale aurait délibéré favorablement sur cette dissolution. Par ailleurs, cette majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fin d'exercice des compétences ou la dissolution du syndicat après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra, dans ce cadre, entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Le Préfet se conforme aux propositions adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres et sous réserve qu'elles soient conformes aux obligations, objectifs et orientations fixées par l'article L. 5210-1-1 du CGCT pour l'élaboration du SDCI.



Les comptes rendus des conseils municipaux

La proposition de la dissolution du SIVURS (projet S12) émise par Monsieur le Préfet et sur laquelle le Conseil municipal est appelé à se prononcer suscite les observations suivantes :

1) Le SIVURS existe depuis 1989 et regroupe 26 communes appartenant à quatre cantons et adhérant à quatre EPCI à fiscalité propre (SICOVAL, CŒUR LAURAGAIS, CAP LAURAGAIS et les COTEAUX du LAURAGAIS SUD) et ne peut donc tel quel être rattaché à un seul d'entre eux. De par son périmètre et sa mission (fabrication de repas) le SIVURS ne fait double emploi avec aucune structure existante sur le territoire, il est unique sur le périmètre actuel de son action.

2) C'est un syndicat qui donne entièrement satisfaction aux communes membres, aux enfants et aux parents avec des tarifs calculés au plus juste.

3) Le SIVURS a obtenu par ailleurs en 2014 le label ECOCERT certifiant des produits BIO et locaux. Il assure la préparation et la livraison des repas, grâce à une équipe efficace et motivée, très attachée à une performance de résultats et de qualité sous contrôle des services vétérinaires.

4) Le syndicat est doté d'une cuisine centrale performante et moderne, équipée de nouveaux outils de fabrication permettant d'améliorer encore la qualité du service rendu. Le coût d'investissement a pu être couvert grâce à une épargne progressive acquise depuis plusieurs années et un emprunt contracté sur 20 ans (engagement par délibération jusqu'en 2029) dont les annuités sont remboursées intégralement par les communes membres sur leur propre budget.

5) La préfecture considère que le service assuré n'est pas une compétence, au sens juridique, car la compétence « restauration scolaire » en question ne serait pas sécable.

Cette position est critiquable car il existe sur le territoire national d'autres structures syndicales qui ont pour compétence la seule exploitation d'une cuisine centrale mais dont la dissolution n'est pas prévue.

6) Une dissolution du syndicat favoriserait le départ de certaines communes adhérentes au syndicat, plusieurs d'entre elles l'ayant envisagé, ce qui :

- Risquerait d'aggraver les difficultés budgétaires des communes restantes qui seraient les seules à supporter les charges supplémentaires, entraînerait l'abandon d'un bâtiment public et engendrerait des conséquences pour ses 18 agents,
- Aboutirait à la disparition d'un service public qui assure la fourniture de 3900 repas par jour.

Compte tenu des observations qui précèdent, Monsieur le Maire invite l'assemblée à émettre un avis défavorable à la proposition contenue dans le

projet de SDCI concernant la dissolution du SIVURS.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable aux propositions contenues dans le projet de SDCI et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ENGAGEMENT DES DEPENSES NOUVELLE CLASSE

Compte tenu de l'incertitude sur la pérennisation de la 5ème classe, il a été décidé, dans un premier temps de louer un module temporaire d'une superficie de 60 m2. Le montant de la location sur 12 mois est de 9486.65 € H.T. Les frais de branchement électriques s'élèvent à 1500 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager les dépenses.

ALAE PRÉSENTATION DE LA GRILLE BASÉE SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des subventions de la CAF, il est impératif d'établir une tarification modulée qui s'appuie sur le quotient familial pour le calcul des prestations Alaé. Mr le Maire présente la grille ci-dessous :

Le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité cette grille tarifaire qui entrera en application à compter de septembre 2016.

Tranche (euros)	QF	ALAE matin	ALAE midi	ALAE soir	Journée
moins de 400		0,44 €	0,44 €	1,05 €	1,93 €
de 401 à 599		0,50 €	0,50 €	1,20 €	2,20 €
de 600 à 799		0,56 €	0,56 €	1,35 €	2,47 €
de 800 à 899		0,61 €	0,61 €	1,47 €	2,69 €
de 900 à 999		0,63 €	0,63 €	1,50 €	2,76 €
de 1000 à 1149		0,64 €	0,64 €	1,53 €	2,81 €
de 1150 à 1399		0,65 €	0,65 €	1,56 €	2,86 €
de 1400 à 1649		0,66 €	0,66 €	1,59 €	2,91 €
de 1650 à 1999		0,70 €	0,70 €	1,68 €	3,08 €
de 2000 à 2199		0,71 €	0,71 €	1,71 €	3,13 €
de 2199 à 2499		0,73 €	0,73 €	1,74 €	3,20 €
de 2500 à 2799		0,75 €	0,75 €	1,80 €	3,30 €
plus de 2800		0,79 €	0,79 €	1,89 €	3,47 €



EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

TRAVAUX ÉLIGIBLES AU PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention pour travaux éligibles au programme annuel des amendes de police, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire l'opération « mise en sécurité du carrefour RD54A/chemin Saint Papoul » pour un montant de travaux fixé à 42 486.98 € H.T.

Le maire précise que le but de cette démarche est d'aboutir à un octroi de subvention, sachant que, compte tenu du coût élevé, une révision du projet sera nécessaire. Accord unanime du conseil.

ADMISSION EN NON VALEUR

Suite à la demande de notre Trésorière, Madame VIEU, le maire précise qu'il y a lieu de délibérer sur une admission en non-valeur pour une somme de 7.20 € non recouvrée. Cette somme correspond à un impayé de cantine garderie inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal délibère et accepte d'inscrire en non-valeur la somme de 7.20 €. Pour régularisation, cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget 2016.

INFORMATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec le Président du Conseil Départemental et détaille les objectifs principaux que se fixe cet organisme, à savoir :

Action sur la république, la laïcité sur le territoire, volonté très forte pour éviter la radicalisation (mixité sociale dans les collèges...), réorganisation de l'action sociale et des Maisons de Solidarités.

Réalisation de travaux divers, construction d'un collège à Escalquens, passage à niveau à Escalquens, giratoire de Montgiscard, etc..

En ce qui concerne les Contrats de Territoire : 320 dossiers sont complets dont le nôtre. Ainsi notre projet intergénérationnel sera financé à hauteur de 40 %. La commission permanente de novembre entérinera cette décision.

PROPOSITION DE RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ ET SA SUPPLÉANTE

Par courrier du 16 septembre, Mr le député Kader Arif et sa suppléante, Mme Emilienne POUMIROL proposent de rencontrer le conseil municipal afin d'échanger sur la commune, ses atouts, ses difficultés, ses projets. Après avoir eu l'accord du conseil, le maire précise que cette rencontre pourrait se faire en amont d'un conseil municipal. Des dates vont être proposées à

Monsieur le Député pour que ce rendez-vous ait lieu, comme souhaité, avant la fin de l'année.

PLU : DISCUSSION SUR LE PADD

Point effectué par Mme Berthelot sur le PADD. Le projet d'aménagement et de développement durable (2ème phase du PLU) est élaboré à partir du diagnostic (1ère phase du PLU) et de l'état initial de l'environnement. Il exprime le projet sur lequel la commune souhaite s'engager pour les années à venir. C'est un document évolutif qui est mis à disposition du public, des remarques ou suggestions peuvent être écrites sur le cahier prévu à cet effet au secrétariat de mairie.

Ses grandes orientations sont basées sur 5 axes :

- Maintenir une dynamique démographique raisonnable en permettant l'installation de nouveaux habitants et en favorisant le logement pour tous,
- Conforter le développement des équipements et des services à la population et faciliter l'offre de proximité,
- Améliorer et sécuriser les déplacements,
- Développer des dynamiques et centralités sur le noyau village
- Préserver et valoriser le cadre de vie identitaire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé, une discussion s'engage au sein de l'équipe municipale.

Une réunion de la commission urbanisme est prévue le 17 octobre pour travailler sur le règlement graphique et écrit.

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Considérant les conventions de servitudes (une ligne et un poste) signées avec ERDF le 10 JUIN 2014 portant sur diverses parcelles situées sur le territoire de la commune d'ODARS et cadastrées :- A190 (poste + ligne) Lot.Bel Horizon- B 237

- B 367 Le Moulin- B 414 (ligne) Le Moulin
Considérant qu'il est nécessaire de réitérer ces conventions suite au changement de nom de la société (ERDF est devenu ENEDIS),
Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ces conventions. L'autorisation lui est donnée à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES NOTARIÉS POUR LA REGULARISATION DES CHEMINS

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers de chemins ruraux en attente de régularisation (chemin de Bergues, chemin d'Aussargues). Afin de pouvoir signer les actes notariés avec les différents propriétaires concernés par ces échanges,



Les comptes rendus des conseils municipaux

l'autorisation du Conseil Municipal est requise. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes notariés.

Il précise également qu'une enquête publique devra être faite tout prochainement portant sur:

- l'aliénation d'une partie du Chemin Rural n° 107 dit d'En Combes
- la création de nouvelles portions de la Voie Communale n° 5 dite de Bergues

MAINTIEN DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS LE CAS DE CADUCITE DU POS

Considérant que le PLU ne sera pas approuvé le 26 mars 2017, ce qui entraîne la caducité du POS et l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et afin de continuer à percevoir la taxe d'aménagement en 2017, le maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise avant le 30 novembre 2016.

Il donne lecture de la délibération qui devra être rédigée comme suit.

La commune a engagé une révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal du 10 septembre 2014 ;

Considérant que la taxe d'aménagement n'est pas instituée de plein droit dans les communes qui n'ont pas de PLU exécutoire,

Le Conseil Municipal décide :

- De confirmer l'institution de la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire,
- De fixer le taux de la TA à 5 % sur l'ensemble du territoire
- D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1er de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2ème de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération qui sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016

DEPENSES DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une prime de fin d'année au personnel

communal méritant dont le montant sera défini par lui-même à l'issue de l'entretien avec chaque salarié.

Le Conseil Municipal délibère et vote une enveloppe globale maximum de 4420 € répartie ainsi :

- filière technique 2500 €
- filière administrative 1700 €
- filière Animation 220 €

Cette prime sera versée sur le salaire de décembre.

Une enveloppe de 1000 € est également votée pour organiser la cérémonie des vœux avec le personnel et les administrés.

CHANTIER CITOYEN EGLISE

En raison des besoins de la collectivité ou de l'urgence de la situation, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public,

Ainsi, lors de chantiers citoyens, la mairie peut avoir recours à des collaborateurs occasionnels qui seront inscrits sur un registre déposé à la mairie

Le Maire précise que la caractéristique du bénévolat est qu'il est dépourvu de contreparties, notamment financières ou matérielles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser les personnes inscrites à apporter leur collaboration, de manière bénévole, dans le cadre de chantier citoyen.

APPROBATION DU PROJET PLH 2017/2022 du SICOVAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2016-10-009 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 3 octobre 2016 ayant pour objet l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 du Sicoval.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déroulement de l'étude PLH, lancée par le Sicoval au mois de janvier 2014, conformément aux articles R302-1 à R302-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Phase 1 : élaboration d'un diagnostic habitat,
- Phase 2 : définition d'orientations stratégiques,
- Phase 3 : présentation d'un programme d'actions.

Cette étude a donné lieu à plusieurs réunions de travail rassemblant des élus, des techniciens du

Les comptes rendus des conseils municipaux



Sicoval et des communes, des institutions (Etat, SMEAT, ...) et des professionnels de l'Habitat.

Les contenus de ces différentes phases ont été présentés à l'issue de chacune d'entre elles en réunions de territorialisation, aux Commissions Aménagement de l'Espace et PLH et Solidarité et Cohésion Sociale et au Conseil de Communauté du Sicoval.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du Sicoval, quatre orientations stratégiques sont définies :

Orientation I : Maintenir l'attractivité du territoire du Sicoval

Orientation II : Maîtriser la consommation foncière en polarisant le développement urbain

Orientation III : Répondre aux besoins diversifiés des ménages et les accompagner dans leurs parcours résidentiels

Orientation IV : S'assurer de la qualité d'usage, de l'adaptation et de la performance énergétique des logements

Elles s'appuient sur une large concertation avec les communes et sur une co-construction des perspectives de production de logements.

A partir de ces orientations stratégiques un programme d'actions est décliné autour des principales thématiques suivantes :

- Les perspectives de production de logements par commune : un recensement établi avec les communes permet d'identifier un potentiel de 5000 logements familiaux sur la période 2017-2022. Ce potentiel est territorialisé par commune en fonction des caractéristiques propres à chacune d'elle ;
- La mise en place de niveaux d'intervention pour appuyer les communes dans leurs projets opérationnels ;
- L'offre de logements aidés : il s'agit d'orienter 25% de la production neuve vers des logements locatifs sociaux et de 20 à 40% vers des logements en accession à prix abordable selon les secteurs du territoire ;
- La gestion déléguée des aides à la pierre pour le logement social et l'accompagnement renforcé des communes et des organismes HLM pour une construction adaptée des logements aidés ;
- La gestion des demandes et des attributions dans le parc locatif social sera travaillée à travers l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et la Conférence Intercommunale du Logement ;
- La mise en œuvre d'une démarche BIMBY et l'identification du potentiel en renouvellement urbain afin de s'inscrire dans les principes de densification du tissu existant et de valorisation

des secteurs déjà urbanisés ;

- La qualité des logements neufs avec notamment la mise en place d'une convention de partenariat avec CERQUAL relative à certification NF Habitat ;

- L'amélioration des logements existants à travers la poursuite du Programme d'Intérêt Général à destination des ménages modestes, la gestion déléguée des aides à la pierre, l'étude d'opportunité de la poursuite de la plateforme Rénoval et l'observation et la veille sur les copropriétés privées pour repérer d'éventuelles fragilités ;

- Les logements dédiés pour répondre à des besoins spécifiques (l'hébergement d'urgence, le logement d'insertion et temporaire, le logement des jeunes et des personnes âgées, l'accueil des gens du voyage), dont le recensement fait état d'une perspective de 920 logements environ ;

- La poursuite de l'Observatoire Territorial de l'Habitat, lequel permet la réalisation des bilans annuels du PLH, l'évaluation des actions mises en œuvre, le suivi des dynamiques des marchés immobiliers,

Le Conseil de Communauté s'étant prononcé favorablement sur ces points ;

Conformément aux articles L. 302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour délibérer sur le projet de PLH.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide d'approuver le projet de PLH du Sicoval.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.



Les associations



Foyer Rural d'Odars

L'Assemblée Générale du Foyer Rural **2015/2016** s'est déroulée le samedi 5 Novembre 2016 dans la salle de réunion à la Maison des Associations en présence d'une cinquantaine de personnes.

Le Président Alain **ARNAUD** a ouvert cette 33^{ème} assemblée Générale en remerciant l'assistance, Madame Brigitte **LINDER**, Présidente de la Fédération Nationale Du Sport en Milieu Rural, Madame Marie Ange **COUJOU**, représentant Monsieur le Maire Patrice **ARSEGUEL**, retardé par d'autres obligations, les responsables de sections et les nouveaux adhérents du Foyer Rural.

Dans son rapport moral, le Président Alain **ARNAUD** faisant remarquer que depuis 33 ans le Foyer Rural a mis quelques cheveux blancs. Malgré tout la vie associative en général à Odars, est la colonne vertébrale de la commune. Durant toutes ces années, 15 sections ont vu le jour.

Alain **ARNAUD** rappelle que les portes du Foyer Rural sont ouvertes à tous en apportant des idées nouvelles afin de pérenniser l'action que nous menons depuis le début.

C'est avec Brio que tous les responsables de sections ont fait leurs exposés qui ont été votés à l'unanimité.

Comme d'habitude le compte rendu financier a été présenté de façon claire et précise par le trésorier Patrice **PONSOLLE**.

Les vérificateurs aux comptes Madame Florence **SIDOBRE** et Monsieur André **BLANC** ont donné quitus à la comptabilité du Foyer Rural.

Pour les élections des membres renouvelables deux administrateurs ont souhaité se retirer du conseil d'administration.

Bruno **MALAUTIER** qui était responsable du trail, et Gilles **BUZE** qui lui a géré la section tennis pendant vingt ans.

Un nouvel administrateur Fabien **HAMTAT**

Avant de donner la parole aux élus, Alain **ARNAUD** a remercié très chaleureusement Bruno et Gilles pour leur investissement au sein du Foyer Rural.

La parole aux élus :

Monsieur le Maire a félicité le Foyer Rural pour le travail réalisé au quotidien au sein de la commune permettant une cohésion. Un grand merci pour cette vie associative très riche puisque presque tous les soirs de la semaine, une activité est proposée.

Félicitation pour votre grand dynamisme !

Madame Brigitte **LINDER** a signalé que le Foyer Rural d'Odars est un des plus importants du département par le nombre de ses adhérents.

Les activités sont importantes et efficaces au service des habitants, lien très important et porteur de valeur.

Madame la présidente nationale, n'était pas venue au Foyer Rural D'Odars les mains vides !.

Avec la complicité du Président Alain **ARNAUD**, elle a remis la médaille de bronze de **FNSMR** à Patrice **PONSOLLE** et la médaille d'or à Gilles **BUZE**.

Des remerciements mérités à leur juste valeur.

La salle a applaudi chaleureusement les deux récipiendaires.

Nous continuons notre bout de chemin rural en vous souhaitant de bonnes fin d'année et nous vous donnons rendez-vous pour les vœux du Foyer Rural le samedi 7 Janvier à 11 h 30 et peu plus tard le samedi 4 Mars pour l'incontournable fête de la bière.

A Bientôt de vous retrouver.



LEO

LOISIRS ECOLE ODARS

Loisirs Ecole Odars est une association loi de 1901. Son but est de récolter des fonds pour aider au financement de matériel pour l'école ainsi que de participer aux frais de sorties et voyages scolaires.

Tout au long de l'année, nous organisons des manifestations : Soirées à thèmes, carnaval ... où nous espérons vous voir nombreux !

Vous pouvez d'ores et déjà bloquer ces dates dans vos agendas :

Vendredi 10 Mars (Carnaval), Dimanche 19 Mars (Vide Grenier), Dimanche 14 ou 21 Mai (Tournoi des 3 raquettes), Vendredi 23 Juin (Fête de l'école).

Toute l'équipe L.E.O. vous remercie d'avoir répondu présent aux différents événements de l'année passée.

Au mois de Novembre a eu lieu la 1^{ère} soirée LEO, la soirée Mexicaine qui a été un beau succès avec 170 personnes présentes dont 55 enfants.

Nous espérons que votre participation et votre soutien cette année nous permettront de continuer à offrir à nos enfants de belles sorties scolaires et de beaux souvenirs d'enfance.

Nous nous donnons donc rendez-vous le 25 Février pour la deuxième soirée de l'année qui sera la dernière de l'équipe actuelle, LEO Fait Du Ski, avec sa tombola annuelle !!!

Nous recherchons des parents motivés et volontaires pour prendre la relève l'an prochain, alors merci de vous rapprocher de



l'équipe et vous faire connaître pour que nous puissions préparer le futur de LEO ensemble.

Le Bureau : Arnaud, Laurence, Pierre Louis, Fabien et Gaëtan

Pour toute information sur notre association, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : leodars31450@gmail.com



Le Comité des Fêtes

Lors de son assemblée générale du 4 novembre 2016, le Comité des fêtes s'est agrandi de trois membres supplémentaires. De belles énergies en plus.

En 2016, très forte participation des habitants des villages alentour, aux trois belles manifestations organisées par le Comité des Fêtes d'Odars.



En 2017

- les 24 et 25 juin, de nouvelles attractions pour la fête du village,
- les 6, 7 et 8 octobre, Fest Od'Arts, avec des musiques, des danses et des exposants plus nombreux encore.



Chacun de nos événements sera annoncé par affichage dans le village et dans les villages proches, sur notre page Facebook, dans la presse régionale, le Sicoval et sur Radio Bleue.

Nous remercions pour leur aide précieuse grâce à laquelle le Comité des Fêtes existe, l'équipe municipale, le Foyer Rural, les Amis du Lauragais Toulousain, le Club des Aînés, la Pétanque (OPC), la Chasse (ACCA), les Loisirs Ecole Odars (LEO), les Jeunes Odars Evénement (JOE) et le groupe de rock chrétien Hosanna qui se produit pour nous bénévolement, ainsi que nos épouses et nos

époux, nos familles et nos amis qui nous soutiennent toujours.



JOE

L'association J.O.E rassemble les jeunes Odarsois autour d'intérêts collectifs:

- L'organisation de soirées festives et la cohésion entre les jeunes Odarsois.

- L'organisation d'événements festifs ou culturels est la clef d'un village convivial et animé !

Deux ans après sa création, l'association se voit redynamisée par son nouveau bureau. Nous retrouvons Paul Sidobre en tant que président, Salomé Coureau en tant que secrétaire, Florent Maurel pour le rôle de trésorier.

Le 22 Avril, JOE organisera une soirée dont le thème vous sera dévoilé très prochainement. Si tu as plus de 12 ans et que tu es motivé, rejoins l'équipe JOE !

Tu peux nous contacter au 06.12.82.50.32 ou par mail à l'adresse joe.odars@gmail.com.

On compte sur toi !

Les Amis du Lauragais Toulousain



Pendant le printemps et l'été 2016, un travail de tri et de recherche a été effectué pour préparer les journées du Patrimoine. Des visites étaient organisées à l'église, et l'exposition de documents anciens, poteries et photos a eu un vif succès.



Les associations

Le voyage annuel nous a conduit à Rodez . Belles découvertes dans la ville avec notre guide qui a su nous intéresser. Après une pose dans un bon restaurant près de la cathédrale, la visite du Musée Soulage ne nous a pas laissés indifférents, ainsi que le musée Fenaille.

Fin novembre nous nous sommes retrouvés autour de Pierre Jousseume qui, comme d'habitude, a donné de son temps. Gracieusement, il a présenté un exposé sur Verdun et les environs pendant la guerre de 14-18 d'après les documents venant du livre de son père. L'assistance était nombreuse.

Le 22 janvier Jean-Pierre Temple donnait une conférence sur « Quand le chaman de la lune croyait sauver le monde ». Il présentait aussi son dernier livre « Les grues dansent sous la lune » . Nous avons eu le plaisir d'accueillir des personnes d'Auzielle et d'autres villages.



Nous vous donnons deux rendez-vous :

- **le vide-grenier aura lieu le 19 mars** : les inscriptions se feront à la Maison des Associations le lundi 6 mars de 16 h à 19 h.

- **l'assemblée générale le 27 mars à 19h30.**

Pendant l'année 2016 des photos du village ont été prises à des moments favorables. Nous avons fait le choix de quatre vues pour tirer des **cartes postales qui sont en vente à la mairie** .

Les amis du Lauragais Toulousain vont fêter leurs vingt ans !!!

LES QUATRE POÈMES SÉLECTIONNÉS LORS DU RALLYE PÉDESTRE A ODARS

**Oh, quel joli petit village
Derrière les collines du Lauragais
Avec un magnifique paysage
Rassemblez-vous sur le chemin Toulousain
pour randonner**

**Savourez le silence et la sérénité
et au loin la belle vue des Pyrénées.**

**De la croix de Sion
Au lotissement Bel Horizon
En passant par l'ancien cinéma
Jusqu'aux maisons de Panorama
Odars et son pigeonier
Vous ouvrent les portes du Lauragais.**

**Odars, joli petit village
Dans le triangle d'or
Aurais-tu dans tes bagages
Ramure ou feuille d'or
Sur tes feuillages.**

**D'un air léger, elle s'impose
Sur une colline de Haute-Garonne
Si le bonheur n'est qu'une chose
Qu'on le désire ou qu'on le nomme
Il s'inscrit, il s'intègre
Dans les sourires et les échanges
Dans les fous rires et les mélanges
Je ne saurais vous l'imaginer
Par des mots simples au pied d'un mur
Cet esprit vif et concerné
Qui règne dans toutes les rues
d'Odars...**

Odars Pétanque Club



L'assemblée Générale 2016 s'est tenue dans la salle polyvalente le Dimanche 27 Novembre 2016 à 11 heures, devant une quarantaine d'adhérents et sympathisants. Cette réunion statutaire, était présidée par Gérard Noel et Patrice Arséguel Maire de la commune.

Après avoir souhaité la bienvenue, le Président Gérard Noel a donné la parole à Guy Moras vice-président, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. La parole est donnée au secrétaire général pour le rapport d'activités.

Alain Arnaud a retracé toutes les manifestations qui ont eu lieu durant la dernière saison.

Le secrétaire général regrette que les adhérents aient pris de l'âge et souhaite que les portes du boulodrome s'ouvrent vers la jeunesse afin de redynamiser le club.

Le rapport moral et d'activités sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Rapport financier
L'exercice 2016 et le budget 2017 ont été présentés par André BLANC trésorier et votés à l'unanimité par l'assistance.



Réflexion sur le devenir du club

Après l'exposé présenté par le secrétaire général, qui laisse apparaître une importante baisse des effectifs, aucun déplacement dans les concours du grand Lauragais et surtout le vieillissement des adhérents, il est soumis à l'assemblée générale de ne plus adhérer à la Fédération Départementale de Pétanque et de Jeu Provençal pour la prochaine saison. La discussion est ouverte et l'assemblée décide que « Odars Pétanque Club » devienne un club de loisirs. Les démarches administratives concernant cette décision sont suivies par le secrétaire général.

La Parole à Monsieur le Maire

Patrice ARSEGUEL se réjouit de participer à cette assemblée générale. Il signale qu'un projet d'éducation territorial pourrait avoir lieu avec les enfants de l'école afin d'apporter dans l'avenir un peu de jeunesse au club.

Attendons peut être, d'avoir des jours meilleurs !

Il signale que dans le projet d'aménagement des alentours de la mairie, il pourrait être envisagé la plantation de quelques arbres supplémentaires afin d'apporter un confort d'ombre à nos joueurs.

Après avoir remercié l'assistance ainsi que Monsieur le Maire pour son soutien, Gérard Noel a souhaité bon vent au nouveau Président et a invité l'assistance à prendre le verre de l'amitié et le repas qui suit.

Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

La prévention routière

Nous sommes très fiers d'avoir favorisé la mise en avant de nos enfants de l'ALSH qui ont participé et remporté un prix lors du concours prév'route !

Nous vous avons présenté dans le BIO 4 en dernière page le dessin qui a participé à ce concours !

Merci beaucoup aux jeunes et à leurs animatrices qui ont réfléchi et du coup abordé un sujet grave de façon ludique !

Violences conjugales, Répondre à l'urgence :

Que faire si des violences surviennent dans un couple lorsque les organismes d'aide aux victimes sont fermés ? Dans ces situations de détresse, les femmes du territoire peuvent bénéficier d'une mise à l'abri d'urgence, dispositif que le Sicoval finance.

En place depuis 2015, les élus ont reconduit le dispositif qui a pour but de **mettre les femmes victimes de violences conjugales en sécurité** lorsqu'elles n'ont **aucun autre recours** possible (amis, famille, services d'aide fermés...).

En pratique, les femmes (et leurs enfants) peuvent être **hébergées à l'hôtel** :

- une **nuît** en semaine,

- jusqu'à **3 nuitées** du vendredi au dimanche.

Si elles ne peuvent pas se rendre sur le lieu d'hébergement par leurs propres moyens, une **course en taxi** leur est également proposée.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les victimes doivent prendre contact avec la **gendarmerie**, qui est seule habilitée à déclencher le dispositif.

Après l'urgence

Le dispositif d'hébergement d'urgence répond aux situations de détresse. Les victimes sont ensuite dirigées vers des interlocuteurs pouvant les accompagner et leur proposer des solutions plus pérennes en termes de logement : ces **services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)** sont répertoriés dans un document remis aux victimes. D'autres intervenants, dont les **Maisons des solidarités du Conseil départemental**, peuvent également être sollicités pour un accompagnement psychologique, juridique et social.

Une femme meurt tous les trois jours de violences au sein du couple

L'an dernier, le service d'aide aux victimes (**SAVIM**) est intervenu auprès de **29 personnes sur notre territoire**. En 2014, 1700 plaintes de femmes pour violences conjugales ont été déposées en Haute-Garonne. En moyenne en France, une victime **meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon**. Et la violence conjugale fait aussi des victimes chez les enfants : 35 d'entre eux en sont morts l'an dernier au plan national.

Prévention de la délinquance

Jouer le rôle d'un accélérateur idées et de projets intercommunaux, notamment dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs. Voilà l'une des missions du Sicoval.

Par le biais de son Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), le Sicoval travaille en étroit partenariat avec les acteurs de l'éducation, de la justice, de la prévention et de la répression de la délinquance.



Actions intercommunales

La commission jeunesse et jeunes adultes

Point information jeunesse (PIJ)

Qu'est-ce qu'un PIJ ?

La mission de l'information jeunesse est d'informer les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), dans tous les domaines afin de les rendre plus autonomes : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...

Quels sont les services offerts ?

- un espace documentaire (métiers, vie pratique, loisirs)
 - un accès Internet et bureautique
 - des annonces de jobs et de logements
- des conseils : aide au 1er CV, lettre de motivation, aide aux projets

Où ?

PIJ Sicoval (Lieu unique)

Place Jean Jaurès

31520 Ramonville-Saint-Agne

information.jeunesse@sicoval.fr

Tél. 05 61 75 10 04

Accueil, activités, séjours : quels services pour les jeunes ?

Du séjour thématique à l'activité sportive en passant par l'animation musicale... En quoi consiste l'offre de services proposés aux jeunes du territoire ?

Des dispositifs variés sont mis en place au Sicoval pour répondre aux attentes des jeunes : Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH 12-17 ans), espaces jeunes, séjours, chantiers jeunes, Accueil de loisirs associés au collègue (ALAC), etc. Autant de réponses sur-mesure aux attentes variées des plus de 5 700 jeunes âgés de 11 à 18 ans du territoire.

<http://jeunesse.sicoval.fr>

Du bruit pour Larsen !

Le **Festival Larsen** est un événement itinérant qui se déroule chaque année au mois de juin. Ce festival intercommunal est organisé par les techniciens et les jeunes de différentes communes du Sicoval (Escalquens, Bazège, Labège, Ayguevives, Montgiscard, Castanet, Ramonville et Auzeville).

Tous les jeunes qui le souhaitent peuvent s'investir dans l'organisation de ce festival en amont et le jour J. Pour cela, des réunions sont organisées au cours de l'année avec les jeunes du Sicoval. www.larsen31.fr

Ecologique

École à énergie positive

Après les familles, c'est au tour des écoles du



Sud-Est toulousain de se lancer dans le défi des économies d'énergies ! Le 7 novembre dernier, la 1^{re} saison d'Ecoles à énergie positive a été lancée. Au programme : une chasse au gaspillage et la mise en place d'éco-gestes pour 500 enfants de l'Agglo.

Les ressources énergétiques de la planète ne sont pas inépuisables. Il est donc essentiel de réduire sa consommation énergétique et de s'orienter vers des énergies plus propres et plus respectueuses de l'environnement.

L'enfant d'aujourd'hui est le consommateur de demain

Ainsi, dans une démarche de sensibilisation, il est primordial que l'enfant soit initié aux éco-gestes et à la question des énergies alternatives dès son plus jeune âge. C'est pourquoi la communauté d'agglomération du Sicoval propose aux écoles et aux communes du territoire de participer au Défi Ecoles à énergie positive.

Pourquoi cette animation pédagogique ?

Il s'agit de sensibiliser les enfants, les équipes enseignantes, les personnels municipaux,... dans le cadre scolaire aux questions et problèmes liés à l'énergie et de les inviter à modifier leur comportement.

En effet, avoir un comportement éco-responsable, c'est facile : il suffit juste de changer quelques mauvaises habitudes. A l'école, comme à la maison, tous nos gestes ont des répercussions sur l'environnement. ce défi a pour but d'initier les enfants aux économies d'énergie, de leur faire prendre conscience des problèmes liés à la consommation énergétique, et de leur donner l'envie et les moyens d'agir de façon plus responsable.

Pour quels objectifs ?

Enseignants, animateurs, enfants, élus, personnel d'entretien et de cantine, services techniques forment une équipe et œuvrent ensemble pour une école plus sobre, plus confortable, plus efficace... Accompagnée par le Sicoval et Soleval,

Environnement et Transition

Actions intercommunales



cette sensibilisation aux économies d'énergies et d'eau se fait par des actions concrètes et mesurables tout au long de l'année scolaire.

Pour les écoles participantes, l'objectif est, sur l'année scolaire 2016-2017, de réduire la consommation d'énergie de l'école par rapport aux années précédentes et ce, uniquement par des changements d'habitudes.

L'école participante fait pour cela équipe avec les services de sa commune.

Pour cette première édition du défi Écoles à énergie positive, **onze structures** du Sicoval participent, sur la base du volontariat des communes et des écoles élémentaires : Ayguesvives, Baziège Deyme Fourquevaux, Lacroix-Falgarde, Montgiscard, le groupe scolaire de Corronsac et Montbrun-Lauragais, les deux écoles d'Auzeville-Tolosane, le centre de loisirs d'Issus-Nouvelles et

l'école d'Odars !
Résultats en avril 2017 !

Logement à rénover ? Il n'est pas trop tard

Arrivée des premiers froids ou été indien, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Un service public pour rénover votre logement

Améliorer son confort thermique, adapter son logement au vieillissement ou au handicap, bénéficier d'aides financières... voici quelques unes des raisons qui ont amené plus de 500 propriétaires ou futurs acquéreurs sur le territoire du Sicoval, à pousser la porte de Rénoval.

Des conseils gratuits pour des travaux réussis

- Analyse globale des besoins,
- Relai auprès des professionnels,
- Accompagnement au choix des devis,
- Suivi des consommations après travaux...

Des aides financières pour tous

De l'étude aux travaux, quelle que soit votre situation personnelle, différentes aides peuvent être mobilisées :

- Subventions du Sicoval
- Eco-chèque de la Région
- Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat
- Eco-prêt à taux 0%
- Crédits d'impôts, déductions fiscales
- Aides des caisses de retraite

Votre conseiller Rénoval vous accompagne tout au

long de votre parcours de rénovation.

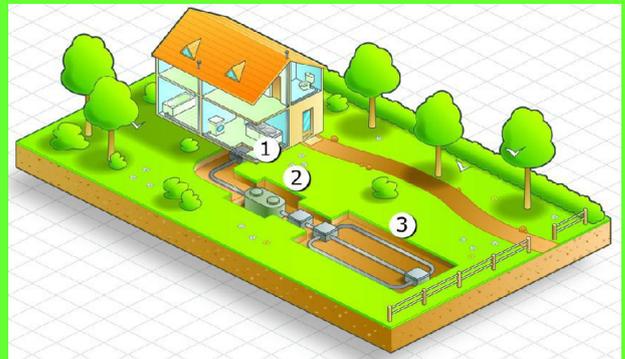
Pour en savoir plus prenez rendez-vous:

Contactez : renoval@soleval.org

05 61 73 38 81

Assainissement autonome aides à la réhabilitation

Jusqu'à 4200€ d'aide par logement ou maximum 80% du montant des travaux



Mise en conformité des installations

Dans le cadre de son 10^e programme de réhabilitation des installations, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne attribue des aides financières aux travaux de mise en conformité.

Avant toute démarche, vous devez vérifier si votre situation correspond aux critères d'éligibilité suivants :

Le diagnostic SPANC date de **moins de 4 ans** (si date supérieure le diagnostic peut être refait)

- L'installation est **antérieure au 6 mai 1996**
- L'acquisition de l'habitation est **antérieure au 1er janvier 2011**
- L'habitation est occupée à **titre de résidence principale** (exclues locations et résidences secondaires)
- Le **rejet direct** ou après prétraitement **des eaux-vannes s'effectue en dehors de la parcelle d'implantation**.

Si votre installation répond bien à ces critères, vous pouvez bénéficier de cette aide (jusqu'à 4200 € par logement ou maximum 80 % du montant des travaux).

Contactez le service **avant le 31 mars 2017** au **05 62 24**

Sicoval
Le Sud-Est
Tolosain

Contact :
Service Relation aux usagers
05 62 24 02 02
relation.usagers@sicoval.fr
www.sicoval.fr



Encombrants et Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques (DEEE)**

Acceptés : mobilier, matelas, ferrailles, petits et gros électroménagers, informatique, téléphones, écrans...

Refusés : gravats, batteries, pneus, pots de peinture et tout objet ou équipement de plus de 60 kg, ou de dimensions supérieures à 2x1,5x1,5 m.

**collectes séparées le même jour

Calendrier des collectes de déchets 2017

Fourniture et maintenance des bacs* (trop petits, cassés, volés...); remplir le formulaire en ligne sur www.sicoval.fr/dechets ou contacter le service Relation aux usagers.

* les ramener après chaque collecte

Odars

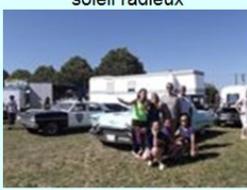
Déchets ménagers résiduels (bac à sortir la veille au soir)

Emballages sauf verre (bac à sortir avant midi)

Encombrants + DEEE (à sortir la veille au soir)

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9
9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16
16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23
23 24 25 26 27 28 29	27 28	27 28 29 30 31	24 25 26 27 28 29 30
30 31			
MAI	JUN	JUILLET	AOÛT
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	1 2	1 2 3 4 5 6
8 9 10 11 12 13 14	5 6 7 8 9 10 11	3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13
15 16 17 18 19 20 21	12 13 14 15 16 17 18	10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20
22 23 24 25 26 27 28	19 20 21 22 23 24 25	17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27
29 30 31	26 27 28 29 30	24 25 26 27 28 29 30	28 29 30 31
		31	
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3	1	1 2 3 4 5	1 2 3
4 5 6 7 8 9 10	2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17	9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24	16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30	23 24 25 26 27 28 29	27 28 29 30	25 26 27 28 29 30 31
	30 31		



	<p>Publié le 07/02/2017 Le loto de l'Acca fort bien réussi</p>  <p>Le président Gilbert Laynet aux fourneaux</p>	<p>Publié le 07/02/2017 Théâtre : le succès des soldes</p>  <p>Les acteurs de «Jour de Soldes», compagnie Le canapé rouge</p>	<p>Publié le 03/02/2017 Un objectif de 1166 habitants en 2030</p>  <p>Beaucoup de monde pour la présentation des vœux.</p>
<p>Publié le 20/01/2017 Les vœux du foyer rural pleins d'émotion</p>  <p>Emotion et sérénité pendant le discours du président</p>	<p>Publié le 01/12/2016 Plongée dans la guerre de 14-18</p>  <p>Pierre Jousseau entouré par sa famille et amis.</p>	<p>Publié le 29/11/2016 Le foyer rural fait son bilan</p> 	<p>Publié le 18/11/2016 Succès du festival Od'arts</p> 
<p>Publié le 15/11/2016 Célébrations du souvenir</p> 	<p>Publié le 02/12/2016 Un chantier citoyen pour restaurer l'église</p>  <p>Une équipe pleine de bonne volonté</p>	<p>Publié le 27/09/2016 Au théâtre avec le Cof</p>  <p>Les acteurs du «Canapé rouge» maîtrisent l'art de la comédie.</p>	<p>Publié le 17/09/2016 Ils veulent mettre les voitures anciennes à l'honneur</p>  <p>Devant les prestigieuses modèles</p>
<p>Publié le 06/09/2016 Amitié et solidarité à la pétanque</p>  <p>A la table de marque</p>	<p>Publié le 01/09/2016 Succès du ball-trap</p>  <p>Le groupe de participants.</p>	<p>Publié le 10/08/2016 Le Mechanical Arts : une association pour les passionnés de vieilles voitures</p>  <p>Jean-Pierre et Bruno devant une Tranam 1978.</p>	<p>Publié le 02/08/2016 Gilles Buze : un grand bénévole</p>  <p>Gilles Buze entouré par Patrice Ponsolle et Alain Arnaud</p>
<p>Publié le 15/07/2016 Une ferme pédagogique à la fête</p>  <p>Cyril Hamon et ses animaux</p>	<p>Publié le 13/07/2016 Grand succès de la fête locale sous un soleil radieux</p> 	<p>Publié le 06/07/2016 La fête arrive pour trois jours</p>  <p>Un des châteaux gonflables.</p>	<p>Publié le 25/06/2016 Fort succès de la fête du sport en milieu rural</p>  <p>Élus, présidents et la section football</p>



LA PAROISSE

Pour que notre Église reste vivante nous avons besoin de laïcs pour animer et préparer les messes, participer au service des funérailles, être présents en ouvrant l'église pour les baptêmes et les mariages. Contacter:
Eliane Deshayes 06 85 05 73 60,
ou Jacques Decroix 06 07 86 03 58.
Nous vous souhaitons une année 2017 dans la paix.

L'équipe paroissiale

Numéros utiles :

Mairie :

Téléphone.....05.62.71.71.40
Courriel.....mairie.odars@orange.fr
Facebook : "Odars et vous"

ALAE :

Téléphone :05.34.66.53.04
Courriel :alae.odars@gmail.com

Ecole :

Téléphone :05.61.27.96.14
Courriel :ce.0310722s@ac-toulouse.fr

SAMU :15
Gendarmerie :17
Pompiers :18
Violence femme info :39 19
SAVIM :05.62.30.09.82
N° d'appel d'urgence112

ENEDIS (sécurité dépannage) : 09 726 750 31

Un cabinet de soins est désormais
ouvert sur votre commune !
Au 201 chemin de Sion à Odars

KINESITHEPEUTE - OSTEOPATHE
Sophie Planche 06.79.32.00.90

INFIRMIERE LIBERALE
Catherine Vézilier 07.88.81.07.61

Fête de la bière	4 mars
Carnaval de l'école	10 mars
Vide Grenier	19 Mars
Trail du foyer Rural	26 mars
Loto des aînés	2 avril
Soirée JOE	22 avril
Tournoi des 3 raquettes	14 mai ou le 21 mai
Fête du sport	17 juin
Fête de l'école	23 juin
fête locale	1er juillet
Pétanque	15 août
Repas des aînés	16 septembre
Apéro LEO	22 octobre
Fes Od'Arts	7 novembre
Loto des aînés	5 décembre
OPC Assemblée Générale	26 décembre
CDF Saint Sylvestre	31 décembre

Attention aux nuisances sonores !

Bricolage, Jardinage, Animaux... Veillez à respecter la tranquillité de votre voisinage !

Lors de vos travaux de bricolage ou de jardinage :

Les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne sont autorisés qu'à certaines heures de la journée, afin de préserver la tranquillité publique :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches de 10h à 12h et de 16h à 18h

Nous vous rappelons que la version numérique est disponible sur
Facebook

www.facebook.com/odars.et.vous/

Ou à votre demande par mail: mairie.odars@orange.fr

Odars en 1811

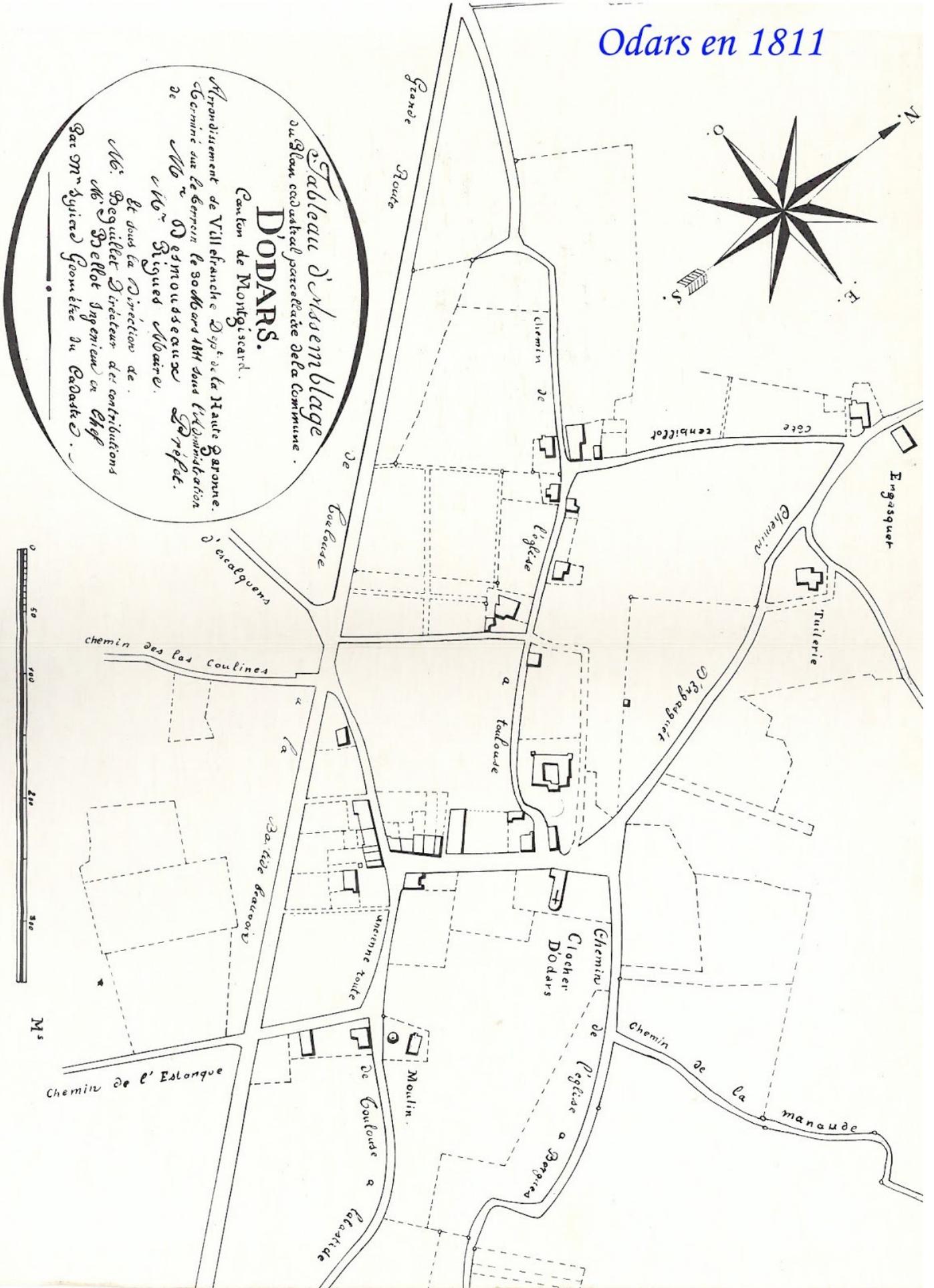
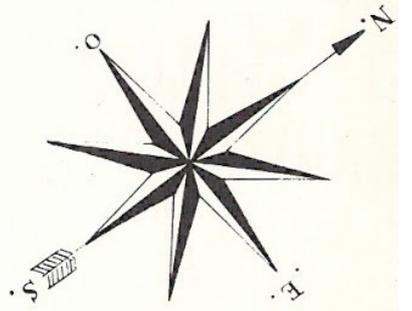


Tableau d'assemblage
 du plan cadastral parcellaire de la Commune
DODARS.
 Canton de Montgisard.

Arrondissement de Villeneuve de la Haute Garonne.
 Commune au territoire le 30 Mars 1811 sous l'Administration
 de M^r D'Arnaud de la Rivière
 de M^r Rigues de la Rivière.
 Et sous la Direction de
 M^r Boegillet Directeur des contributions
 M^r de l'Étrot Ingénieur en Chef
 par M^r de la Rivière Gouverneur du Cadastre.